

CHRS LES AUGUSTINS



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	4
--	---

L'ÉTABLISSEMENT	5
-----------------------	---

1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT	5
2. ÉQUIPE	6
3. MOYENS FINANCIERS	9

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2021.....	9
--	---

1. COMMENT SONT ORIENTES LES PERSONNES ACCUEILLIES.....	9
2. PROFIL	10
3. MOYENNE D'ÂGE	12
4. ÉTAT DE SANTÉ	12
5. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE	16
6. LES PARCOURS	21
7. TRANCHES DE VIE	27

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	29
---	----

1. VIE DE L'ÉQUIPE	29
2. ACTIONS COLLECTIVES.....	30
3. CVS	31
4. RETOUR SUR LES ÉVALUATIONS : INTERNE, EXTERNE, AUDIT DE AOUT 2018.....	31

PERSPECTIVES 2022.....	32
------------------------	----

1. PERSPECTIVES 2022	32
----------------------------	----

MERCI À NOS PARTENAIRES	33
-------------------------------	----

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

2021 a été l'année de la consolidation des trois projets engagés en 2020 :

L'accompagnement de détenus en semi-liberté. Les freins à la mise en œuvre du projet ont été trop nombreux pour que nous puissions en tirer des enseignements pour l'avenir :

- Grande complexité à pouvoir mobiliser les CPIP sur le projet du fait de toutes les contraintes liées à la crise sanitaire ;
- En conséquence, prononcé des mesures de SL en toute fin de peine (pas plus de quelques semaines avant la libération) ce qui a rendu impossible de mener le programme prévu initialement dans notre dispositif ;
- Impossibilité d'établir le contrat tripartite initialement prévu car il n'y a eu aucune possibilité de faire un diagnostic commun SPIP / l'Îlot car notre équipe n'a pas eu l'autorisation de rentrer à l'intérieur de la Maison d'arrêt en raison dû au contexte sanitaire ;
- Report sine die de l'ouverture du quartier de Semi-Liberté au sein de la Maison d'arrêt d'Amiens (initialement prévu en septembre 2021), ce qui impacte également le nombre de prononcés de ce type de mesure par les JAP.

Toutefois ce type accompagnement s'inscrit pleinement dans l'orientation associative de fluidifier le Dedans / Dehors.

L'intermédiation locative est venue compléter notre offre d'accueil :

- Qui s'est étendue au logement accompagné ;
- Qui s'est élargie au public plus autonome, ce qui a permis à des résidents ayant été hébergé en collectif d'intégrer des studios tout en bénéficiant d'une continuité d'accompagnement qui prenait une forme plus distante mais sécurisante pour passer le cap de l'accès au logement ;
- Qui s'est résolument ouvert au public justice dont une partie significative dans le prolongement d'une mesure de Placement Extérieur accompli au sein de l'association APREMIS orienté par le SIAO qui a pris en compte l'orientation associative

Pour mener cette action l'Îlot ajouter un 13^{ème} logement en juillet 2021 auprès de l'AMSOM.

Le Placement à l'Extérieur : C'est à partir de septembre 2020 que les premières personnes en PE ont été accueillies aux Augustins. Cette mesure d'aménagement de peine sous écrou a été accordée à 16 personnes en 2021 qui ont été placées sous la responsabilité de l'Îlot Augustins. Cette délégation a nécessité une évolution des postures des 3 travailleurs sociaux en charge d'accompagnement de ces personnes. En effet le contrôle du respect des obligations incombant à l'établissement, les travailleurs sociaux au-delà de leur mission sociale s'appuyant sur la relation de confiance avec le placé, ont dû chaque fois que nécessaire se mouvoir en vérificateur, ou relais d'informations auprès du SPIP.

Mettre en œuvre trois nouveaux types d'accueil et d'accompagnement, dans le contexte sanitaire que nous avons connu, a été une performance. Toute l'équipe des Augustins s'est investie et a montré des capacités d'adaptation de ses pratiques et de l'agilité.

Elle peut être félicitée et remerciée !

Charles BARBEZAT,
Responsable de l'établissement

L'ÉTABLISSEMENT

1. Bien plus qu'un hébergement

L'Îlot « Les Augustins » peut accueillir un total de 65 personnes réparties en six dispositifs administratifs différents. L'équipe éducative repère et s'appuie sur les dynamiques positives collectives pour les utiliser comme outils d'insertion. Elle s'attache, quel que soit le dispositif d'accueil, à proposer l'accompagnement de projets de vie.

Ainsi toutes les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement global adapté. Il permet la mise en œuvre des projets personnels de chaque résident ; homme, majeur, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle, après une période de creux ou d'enfermement. Une priorité est donnée aux sollicitations des personnes ayant eu affaire à la Justice, en contrôle judiciaire, sortant de prison, ou sous une forme d'aménagement de peine.

Les différents modes d'accueil, d'hébergement ou de logement ne sont que des outils pour mener la mission d'insertion :

- ✓ 22 places d'hébergement collectif déclinées en 15 places d'Hébergement de Réinsertion Sociale (CHRS), 5 places d'hébergement de « Stabilisation », et 2 places d'urgence (ouvertes en 2018 pour répondre aux besoins du territoire sur orientation par le SIAO urgence) ;
- ✓ 33 places de logement accompagné décliné en deux modes :
 - La « Pension de Famille » pour 20 résidents dont l'accomplissement du projet personnel demande un accompagnement s'inscrivant dans la durée. Ils sont accueillis en chambres individuelles dans l'établissement principal à dimension collective;
 - L'intermédiation locative pour des résidents, logés en T1 et T2, sous statut de sous-locataire et bénéficiant d'un accompagnement vers une solution pérenne de logement et une gestion locative accompagnée. Cette action initiée en juillet 2020 a remplacé les 6 places en logements temporaires ;
- ✓ 11 places de « Lits Halte Soins Santé », 7 hommes et 4 femmes (accueillies à l'ÎLOT Thuillier mais accompagnés par l'équipe dédiée des LHSS) qui permettent à des personnes sans abri d'accéder et recevoir des soins de type « soins à domicile » ;
- ✓ Par ailleurs, une habilitation d'accueil de TIG permet à des personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général (TIG) d'effectuer celui-ci dans l'établissement.
- ✓ Enfin conventionnellement avec le SPIP de la Somme, depuis 2020, l'établissement accompagne et accueille en journée et des détenus bénéficiant d'une mesure de semi-liberté à la Maison d'Arrêt d'Amiens. Développer du lien social, lever les freins administratifs et construire une réflexion sur le projet professionnel sont les objectifs de cette proposition.

2. Équipe

Les valeurs de respect, de devoir, de solidarité, d'engagement, mises en avant de manière permanente dans l'établissement, apportent le cadre propice à la reconstruction. Il est tenu par une équipe de professionnels diplômés et bienveillants. La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes (partenaires institutionnels, associatifs, bénévoles). Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge dans la mesure où un travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi.

L'équipe permanente est constituée de :

- ✓ Cinq travailleurs sociaux (5 ETP): trois éducatrices spécialisées, plus particulièrement rattachées à l'hébergement et à l'accompagnement des mesures judiciaires, d'un assistant de service social rattaché aux LHSS, d'une technicienne d'intervention sociale et familiale rattachée à la Pension de Famille.
- ✓ Une conseillère en insertion professionnelle (0,7 ETP) en charge de piloter l'action d'accompagnement des détenus en semi-liberté et de guider tous les résidents dans la construction et la mise en œuvre de leur projet professionnel.

Pour tous les dispositifs, l'accompagnement est individualisé et personnalisé. Il s'étend à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien de la maison, soirées ou sorties culturelles et de loisirs) et à l'ouverture sur l'extérieur.

Sont directement rattachés au service des LHSS :

- ✓ Le médecin coordinateur ;
- ✓ L'infirmière qui en plus de traiter du suivi des besoins des patients en LHSS, ajoute une complémentarité et une très forte plus-value dans le dialogue et les explications qu'elle peut fournir aux résidents pour leur bonne compréhension des éléments médicaux. Elle peut ainsi soutenir l'engagement vers le soin, notamment par l'aide apportée à établir les contacts avec les professionnels de santé, mais également dans la préparation de piluliers.
- ✓ L'aide Médico-Psychologique qui, à la faveur de sa démission, a été remplacé par une autre compétence : aide-soignante

Les fonctions transversales :

- ✓ Un responsable, garant du bon fonctionnement de l'établissement, il reçoit chaque résident pour les signatures du règlement de fonctionnement, de la prise en charge DDCS et du Contrat de Séjour. Il prononce les admissions comme les sanctions.

- ✓ Deux veilleurs de nuit ;
- ✓ Deux agents de service ;
- ✓ Un animateur socio-éducatif
- ✓ Un agent de maintenance (ce poste est mutualisé avec les deux autres centres d'hébergement de l'Îlot à Amiens) ;
- ✓ Deux agents de restauration (salariés en insertion des Ateliers de l'Îlot, mis à disposition au sein de l'établissement) pour la remise en des repas livrés ;
- ✓ Une part de la responsable qualité.

L'équipe peut être complétée ponctuellement pour les congés d'été ou absences maladie. Les 15 salariés directement rattachés à l'établissement représentent un total de 13,85 ETP se répartissant entre 6,03 ETP masculins et 7,82 ETP féminins.

Formation et santé du personnel :

Dans la continuité de 2020, l'année 2021 a été sinistrée en matière de temps de formation en raison du contexte sanitaire. Cependant on ne peut pas passer sous silence l'adaptabilité dont l'établissement a dû faire preuve. Le personnel a dû assimiler les modifications de pratiques engendrées par la crise sanitaire.

L'infirmière, référente COVID de l'établissement, a continué à recueillir et partager l'information, à la vulgariser pour favoriser sa bonne compréhension par tous, et à aider à lever les inquiétudes en particulier pour engager la vaccination. Plusieurs temps de vaccinations ont été proposés durant l'année dans l'établissement

En toute fin d'année, trois salariés ont bénéficié de la formation Sauveteur secouriste au travail.

Les soutiens à l'équipe :

Les interventions mensuelles d'analyse clinique et de pratiques professionnelles permettent à l'équipe de se décaler et de s'interroger sur les pratiques habituelles, de s'ouvrir à des questionnements autres pour une meilleure prise en charge individuelle. En complément nous sollicitons régulièrement des échanges avec les professionnels du Centre Ressource pour les Intervenants, auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS), un psychologue, un infirmier, ainsi que le service de prévention de l'association Le MAIL pour recueillir des éclairages et des clés de compréhension à la suite de l'observation de comportements questionnant.

Bénévoles :

En 2021, dans la continuité de 2020, les professionnels et les bénévoles, en lien avec les besoins observés, ont pu élaborer différents projets d'activités. Ces actions permettent une complémentarité au travail de l'équipe socio-éducative.

Nous avons accueilli au total six bénévoles au cours de l'année 2021. Ils ont assuré les missions suivantes :

- Un accompagnement personnalisé au numérique : s'appuyant sur les espaces dédiés dans l'établissement, sur le lieu d'accueil pour l'accompagnement en semi-liberté, ou simplement sur l'utilisation de smartphone. De nombreux résidents en difficulté avec ces outils s'y sont familiarisés.
- Les ateliers d'expression écrites : un bénévole a régulièrement proposé des temps autour de l'écriture qui ont permis des échanges, du partage, de la compréhension

de l'autre sans jugement. Cela a permis aux participants de s'exprimer dans un lieu neutre et bienveillant.

- Ciné-débat : pour répondre à la demande de certains résidents, le même bénévole a proposé des séances de cinéma, amenant un temps d'échange. Un atelier qui permet d'aborder des problématiques diverses, et qui pousse les résidents à se questionner.
- Nous avons également pu maintenir tout au long de l'année une bénévole pour recueillir des dons de vêtements, le second pour accompagner les nouveaux résidents dans la découverte de la ville d'Amiens et ainsi y prendre des repères.

Stagiaires :

En 2021, nous sommes revenus à un rythme d'accueil de stagiaires très soutenu et diversifié : les 14 stagiaires ont été accueillis dont une dans le cadre de sa formation de CPIP. L'équipe, toutes compétences confondues, s'est mobilisée pour accueillir et proposer les conditions de découverte de notre environnement (AHI et Public justice) et d'exercice des compétences en cours d'acquisition aux stagiaires.

Organisme de FORMATION	INTITULE DU STAGE	Tuteur	DEBUT	FIN
APRADIS	ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL	BULLOT VINCENT	21/09/2020	08/01/2021
IRTS	EDUCATEUR SPECIALISE	VERNEDE DOLORES	31/08/2020	05/03/2021
APRADIS	EDUCATEUR SPECIALISE (Stage 3)	ROMAIN CARINE	13/03/2020	09/04/2021
APRADIS	EDUCATEUR SPECIALISE	MONCY GLADYS	09/03/2020	12/03/2021
OFFRE	D.E. ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL	YEBDRI ZOULHIA	09/11/2020	11/02/2021
APRADIS	ACCUEIL d'une APPRENTIE dans une tierce structure	VERNEDE DOLORES	15/02/2021	30/04/2021
APRADIS	EDUCATEUR SPECIALISE (Stage 3)	ROMAIN CARINE	15/03/2021	22/04/2022
	D.E. ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL	YEBDRI ZOULHIA	19/04/2021	25/06/2021
Lycée E GAND.	BTS ESF	PECOURT CLAIRE	10/05/2021	25/06/2021
APRADIS	ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL	BULLOT VINCENT	24/05/2021	04/02/2022
APRADIS	ACCUEIL d'une APPRENTIE dans une tierce structure	MONCY GLADYS	25/05/2021	30/07/2021
OFFRE	Diplôme d'état ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL	YEBDRI ZOULHIA	28/06/2021	20/08/2021
OFFRE	Diplôme d'état ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL	YEBDRI ZOULHIA	30/03/2021	06/04/2021
APRADIS	MONITEUR EDUCATEUR	VERNEDE DOLORES	27/09/2021	01/04/2022
APRADIS	EDUCATEUR SPECIALISE (Stage 1)	MONCY GLADYS	08/11/2021	07/01/2022

3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 1 334 605€, qui se répartissent entre :

- ✓ Les frais de personnel : 59,5%
- ✓ Les achats/fluides : 7,6%
- ✓ Les locations immobilières et les services extérieurs : 18%
- ✓ Les repas : 8,8%
- ✓ Les amortissements : 2,2%
- ✓ Les autres charges et taxes : 3,9%

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ Subventions publiques : 86%
- ✓ Participation des personnes : 9,9%
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 4,1%

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2021

1. Comment sont orientées les personnes accueillies ?

Tout peut commencer par une sollicitation auprès de l'établissement mais le plus généralement la demande est adressée auprès de la permanence du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Lorsqu'une place est libérée, ce dernier oriente le demandeur figurant en attente, le processus d'admission débute.

Les sollicitations / les orientations :

L'établissement a accueilli 71 nouveaux résidents en 2021. **Suivants 3 canaux différents :**

- ✓ **Le SIAO est à l'origine des orientations en hébergement** (hébergement d'insertion, pension de famille et logement accompagné) ; **soit 20 entrées en 2021.**
- ✓ **26 personnes ont bénéficié d'un accueil en lien avec un service pénitentiaire d'insertion et de probation** ; 23 pour mettre en place leur aménagement de peine ; Détention à Domicile sous Surveillance Electronique (DDSE) et Placement à l'Extérieur (PE)
- ✓ **25 personnes ont intégré les LHSS sur une sollicitation médicale**, émanant principalement d'un service hospitalier,

A noter :

Les 3 canaux sont également proportionnés. Ils représentent chacun environ un tiers des accueils. Ils répondent chacun à une spécificité de public

Par ailleurs, l'établissement a accompagné 15 autres personnes dans le cadre d'une mesure judiciaire :

- ✓ Les **9 personnes en TIG** ont été orientées par le pôle TIG du SPIP de la Somme
- ✓ et **6 personnes orientées** vers le dispositif d'accompagnement en semi-liberté

Remarques :

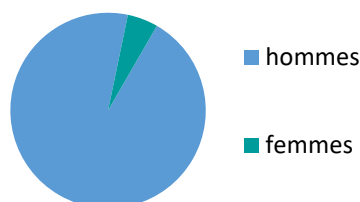
- ✓ **8 résidents** ont glissé d'un dispositif à l'autre dans l'année. Chacune de ces réorientations a fait l'objet d'une candidature auprès du SIAO et d'une orientation validée par celui-ci. Ces personnes ont pu être accompagnées sur deux dispositifs différents mais toujours par la même équipe socio-éducative. On conviendra de ne pas les comptabiliser deux fois quand nous aborderons des statistiques globales, mais inversement pour les analyses par dispositif.
- ✓ **7 résidents ont été accueillis** pour un second séjour aux Augustins

2. Profil

Les résidents des Augustins connaissent de multiples carences administratives : absence de carte d'identité nationale (CNI), d'accès aux droits, de couverture sociale (CSS), de ressources (RSA, AAH...), de santé, d'endettement, d'accès à un emploi, d'exercice de leur parentalité. Mais aussi de perte des repères spatio-temporels, ou de restriction de droits civiques, d'interdiction de territoire, de tentation de la récidive. A cela s'ajoute très souvent des problématiques associées comme la toxicomanie, l'alcoolisme, la rupture des liens familiaux ou sociaux, des troubles de l'identité, l'analphabétisme ou l'illettrisme, des inadaptations au marché de l'emploi, une très faible mobilité, etc. Enfin certains résidents peuvent présenter des difficultés sur le plan psychologique et/ou psychiatrique.

L'accès au logement et à des ressources régulières, mais également l'entrée dans l'emploi, sont des objectifs à terme, qui nécessitent de lever ces nombreux freins. Parce que leur histoire a été parsemée de ruptures, d'errance, d'isolement, voire d'enfermement, la démarche de reconstruction est un préalable à toute forme d'intervention.

En 2021, **L'Îlot les Augustins a accueilli 138 personnes¹** tous dispositifs confondus. En nombre de personnes accueillies, **c'est une activité assez stable**. Le contexte sanitaire a peu influé sur l'activité de l'hébergement :



131 hommes et 7 femmes

¹ Personnes présentes au moins un jour dans l'établissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021

23% d'entre elles ont déclaré être parent. Si certains peuvent se montrer discrets sur leur statut de père lors de leur admission, souvent parce que l'incarcération et/ou la rue les a écartées de cette préoccupation affective qu'ils tentent de masquer, il n'empêche que la question de cette parentalité est prégnante dans leur vie quotidienne.

Il est nécessaire d'accompagner cette reconstruction de la relation parentale, parfois de soutenir la revendication de droits mais aussi d'encourager et d'aider à l'exercice des devoirs de père. Ainsi, comme chaque année, l'équipe a accompagné, physiquement, des résidents lors de leurs premières rencontres avec leur(s) enfant(s). Ces visites se sont construites en cohérence avec les jugements en assistance éducative et avec l'action d'associations partenaires (association *Yves Lefebvre* pour les visites médiatisées, APREMIS pour l'action relais parents-enfants intervenant en détention, ou *La Sauvegarde*), mais aussi avec les référents de l'ASE du CD de la Somme. Même si plusieurs résidents s'autorisent et entament des démarches afin de renouer du lien avec leur(s) enfant(s), d'autres occultent ce champ jusqu'à ne verbaliser aucune demande ou délivrance d'information concernant cette partie de leur vie.

Situation administrative :

Des démarches administratives premières actions dans l'accompagnement :

Carte Nationale d'Identité, Complémentaire Santé Solidaire, ouverture de compte bancaire, inscription à Pôle Emploi, déclaration d'impôt, demande de RSA, toute demande liée au droit des étrangers (demande d'asile, AMU, AME)... telle est la liste non exhaustive des actions à mener avec une personne accueillie et notamment celles sortant de détention.

Ces démarches parfois fastidieuses nécessitent une mobilisation de la personne accueillie puis des temps d'attente inhérents aux diverses administrations. Cela implique la recherche de financement pour le paiement de pièces à joindre (photo d'identité, timbres fiscaux...). Ce temps qui peut s'étaler sur plusieurs semaines, ou plusieurs mois, est facteur d'angoisse et de tension pour les personnes accueillies.

Niveau de formation repéré à l'entrée :

Etat représentatif des niveaux de formation des résidents accueillis en 2021 :

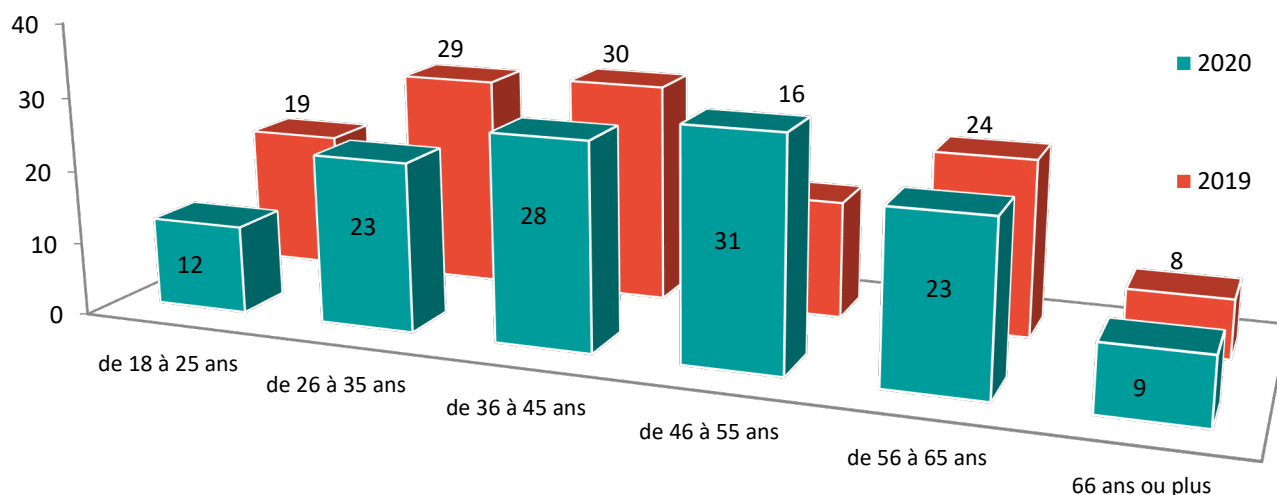
Niveau de formation générale		2021	2020
1	Scolarité obligatoire	34,1 %	30,5 %
2	1 an après le collège	16,6%	25,5%
3	niveau BEP- CAP-	32,4%	32,5%
4	niveau BAC et BAC	14,0%	9,5%
5	BAC + 2, niveau licence	1,5%	2,0%
6	Licence	NS	NS
7	BAC +5 et +	NS	NS

On observe que :

- ✓ Que 23 personnes ont le niveau Bac et plus,
- ✓ Qu'un tiers a fréquenté le collège ou atteint le niveau CAP
- ✓ Mais surtout que plus de la moitié des résidents ont un niveau de maîtrise des savoirs de base ou professionnels qui nécessiteraient d'être évalués et développés.

L'accompagnement proposé pour travailler une reconstruction dans ce domaine est d'abord fondée sur une **évaluation des savoirs de base**, préalable à tout projet professionnel. Cette évaluation est devenue systématique pour tout entrant en 2021.

3. Moyenne d'âge



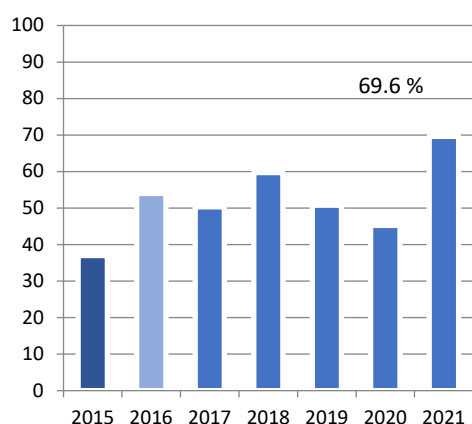
Évolution de la courbe des âges des personnes accueillies tous dispositifs confondus

- L'amplitude d'âge oscille entre 21 et 77 ans,
- **La moyenne d'âge est de 47,8 ans** soit une stagnation alors que l'on avait observé une évolution de 4 ans de plus en 2020,
- Comme pour 2020, c'est la tranche d'âge 46/55ans, qui a très sensiblement progressé de même que les deux plus hautes tranches d'âge,
- Le rajeunissement observé en 2018 avec une forte poussée des 18/25 qui était resté stable en 2019 est à nouveau en baisse tout comme en 2020 pour atteindre un nombre très faible de 8 personnes de moins de 25 ans,
- L'évolution qui avait vu glisser **la moyenne d'âge de la Pension de famille de 47 ans en 2018 à 55 ans en 2020, continue de croître et atteint en 2021 59 ans**. Cet indicateur confirme l'évolution pas à pas de notre Pension de Famille vers le standard de ce dispositif.

4. État de santé

117 adultes hébergés ou accompagnés en 2021, soit 84,7% (taux identique à 2020) rencontraient au moins une difficulté de santé avérée. **C'est le frein principal à lever pour un projet d'insertion durable, or la proportion de personnes concernées est stable à ce niveau élevé depuis 4 ans**. Il appartient à l'équipe pluridisciplinaire, en s'appuyant sur l'expertise de ses partenaires de la santé, d'accompagner les personnes accueillies vers une prise en charge médicale adaptée qui permet de surmonter leurs troubles et/ou d'atteindre un équilibre et une stabilité compatible avec la mise en œuvre de leur projet de vie.

A - Les addictions ,



96 personnes souffraient d'addiction

dont :

- **83 uniquement à l'alcool**
- **40 à une substance psychoactive,**

parmi elles :

27 cumulaient plusieurs addictions,

Dans les années antérieures, on notait une évolution constante des problématiques de dépendance chez les personnes accueillies. La proportion de résidents souffrant d'addictions est passée de 37% en 2015 à 59.7% en 2018. Elle atteint 69,6% en 2021. Elle paraissait diminuer depuis 2 ans. Était-ce un effet bénéfique de la crise sanitaire ? Est-ce que c'était de ce fait un phénomène moins émergent ?

Cependant cette problématique est omni présente au quotidien. Près d'un tiers de ces dépendances sont liées à des poly addictions ; alcool + autres produits (stupéfiants, médicaments...). A cela s'ajoute, pour d'autres, des consommations festives, ou très excessives et plus ponctuelles (les premiers jours du mois), voir régulières et soutenues (cannabis) sont observées tous les jours dans l'établissement.

Ceci nous amène à travailler, en toute transparence, au travers de réunions de synthèse régulières (mensuelles ou bimensuelles) avec les équipes soignantes d'Addictions France 80 et de l'association Le MAIL. Elles réunissent l'équipe de référents de l'établissement avec les intervenants spécialistes des prises en charge de l'addiction (médecin alcoologue, psychologue, travailleur social...). Ces temps d'échanges sont essentiels pour coordonner l'action d'accompagnement à la santé que nous sommes amenés à soutenir.

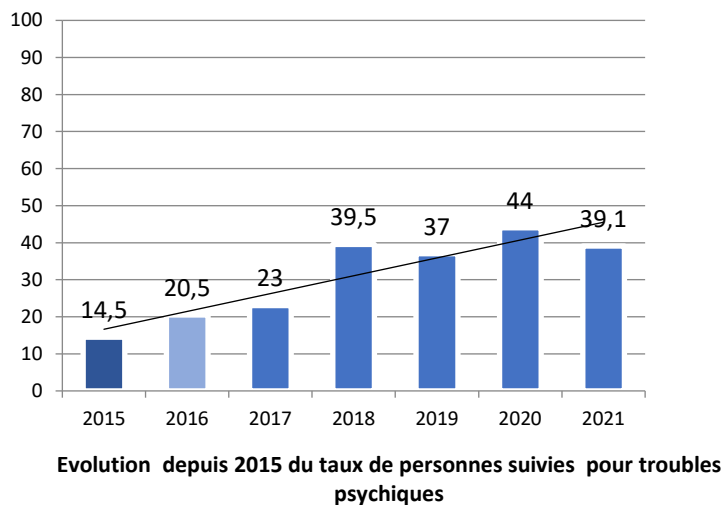
Consultations avancées en addictologie au CHRS :

En 2021 Addictions France 80 a effectué des consultations infirmières (hebdomadaires) et psychologue (mensuelles) en direction des résidents des Augustins repérés, comme consommateurs, dans le déni ou le refus de soins. Les objectifs de ces consultations sont :

- ✓ De faire une démarche vers ce public
- ✓ De proposer des temps de rencontre, d'écoute et d'échanges avec des professionnelles
- ✓ D'amener peu à peu, par la relation, le résident à une prise de conscience de sa situation
- ✓ De l'amener à réduire ses consommations

B - Les troubles psychiques

54 personnes ont été suivies pour des troubles psychiques en 2021



Les troubles psychiques représentent un autre sujet de santé qui fait l'objet d'une très forte mobilisation. Dans la prise en charge nous nous appuyons :

- ✓ Très régulièrement sur l'appui de la psychologue et de l'infirmier du CRIAVS qui pratiquent une alternance de consultations dans l'établissement et en centre de soin pour les résidents. Ils apportent également un soutien à l'équipe éducative des Augustins par leurs conseils et éclairages cliniques. De même l'équipe partage des observations avec les soignants des CMP ;
- ✓ Ponctuellement sur les interventions sur site du personnel de l'Équipe Mobile de Prévention Psychiatrique et d'Accès au Soins (EMPPAS) du Centre Hospitalier Philippe PINEL (hôpital psychiatrique d'Amiens), lorsqu'un résident se met en danger seul ou en se confrontant aux autres ;

Nous accompagnons quotidiennement ;

- ✓ par une grande attention à la régularité de prises de médicaments volontaires ;
- ✓ par un soutien éducatif, les résidents afin qu'ils honorent les rdv que ce soit dans le cadre de leur projet de soin ou ceux attendus par la justice.
- ✓ chaque fois que nécessaire par un accompagnement physique à l'UAO (urgence du CH Ph Pinel) ;

Consultations post carcérales :

Pour participer à une pérennité du travail de soin initié en détention, l'équipe de soin psychiatrique en détention s'est inscrite dans les 6 mois qui suivent la levée d'écrou de poursuivre le soin à l'extérieur. Les objectifs de ces consultations sont :

- ✓ De limiter l'appréhension ressentie par de nombreux patients incarcérés liée à la sortie de détention
- ✓ De s'assurer d'une continuité de soin en bordant le lien avec le soin de droit commun (CMP,...)
- ✓ D'accompagner la montée en autonomie de soins du patient

Plusieurs résidents ont bénéficié de ce suivi au sein de l'établissement. Cela participe à un meilleur partage entre les soignants et l'équipe éducative des Augustins.

C - Les suivis médicaux réguliers

De nombreux résidents s'autorisent à prendre en compte des besoins de soins somatiques qui ont fait l'objet de négligences antérieures ou qui en sont les conséquences. Nous les encourageons à réaliser des bilans de santé et organisons régulièrement des sessions collectives.

D - Les actions de prévention

Les ateliers actions de prévention des risques :

Ces actions se déroulent dans l'établissement, sur proposition de partenaires du soin à destination de tous les résidents qui y participent de manière volontaire.

- ✓ Des interventions collectives sur les risques liés aux conduites addictives avec différents supports pédagogiques, avec le service de prévention de l'association *Le Mail*.
- ✓ Une intervention de l'association AIDES sur la thématique des pratiques sexuelles à risque, suivi d'une proposition de dépistage du SIDA.

Les ateliers de promotion de la santé :

Habituellement en lien avec la CPAM nous menons des actions d'information et de prévention s'articulant autour d'ateliers. Elles viennent en soutien à la préparation pour un départ en logement autonome :

- ✓ Bien manger c'est quoi ?
- ✓ Établir des repas qui me correspondent
- ✓ Bien manger sans ruiner son budget
- ✓ S'initier à la relaxation
- ✓ Le dos comment ça marche
- ✓ La gym pour un dos en pleine forme
- ✓ Cœur et alimentation
- ✓ Cœur et tabac

E - Les obligations ou injonctions de soin

Les suivis médicaux sont le plus souvent liés à une addiction ou un suivi psychologique (voir points ci-dessus). Dans certains cas, ils sont soutenus par une obligation ou injonction de soin dont le résident fait l'objet dans le cadre d'un suivi judiciaire. L'équipe socio-éducative joue un rôle essentiel d'explication et d'accompagnement dans ces obligations. Les CPIP ne s'y trompent pas ; cela accroît nos échanges, développe notre lien de confiance, multiplie nos contacts avec le secteur du soin.

a - Au regard des addictions :	2021 Nbre de résidents	2020 Nbre de résidents
Obligation de soins addictologie	18	15
Injonction de soins addictologie	9	1

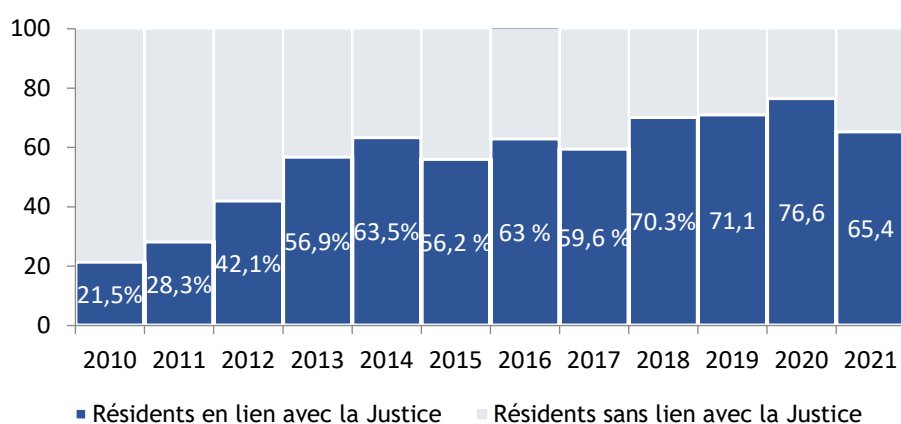
b - Au regard du soin psychologique :	2021 Nbre de résidents	2020 Nbre de résidents
Obligation de soins psychologique	12	3
Injonction de soins psychologique	14	5

Ces différentes contraintes ont été posées par la justice à l'encontre de résidents en relation et/ou en réparation directe avec les actes pour lesquels ils ont été condamnés. Ceci se traduit pour l'équipe socio-éducative par l'exercice d'alertes permanentes auprès des résidents afin qu'ils honorent leurs obligations.

Ces chiffres montrent une très forte évolution dans les profils des personnes accueillies en 2021 vis-à-vis de la justice. C'est aussi une preuve de la confiance accordée par le SPIP et les JAP à notre établissement. On ne peut taire une évolution de plus en plus complexe de ces profils.

5. Situation au regard de la justice

La proportion de résidents sortant de prison ou bénéficiant d'un aménagement de peine hébergés en 2021 a atteint 65.4%.



Le tableau ci-dessus ne prend compte ni les personnes condamnées à un Travail d'intérêt général (TIG), ni les personnes hébergées en Lits halte soins santé (LHSS). Ce taux représente 68 personnes en 2021.

Motifs d'incarcérations des personnes sortant de détention et hébergées en 2021 et évolution :

Motifs des incarcérations	2021 Nbre de résidents	2020 Nbre de résidents	2019 Nbre de résidents	2018 Nbre de résidents
Outrage / Rébellion	2	4	2	0

Recel	0	1	0	0
Escroquerie	1	0	0	0
Cambriolage	4	3	2	1
Homicide / Meurtre	3	2	5	4
Viols / Agressions sexuelles (mineurs/ majeurs)	22	24	18	16
Violences (dont conjugales et / ou familiales)	11	6	6	15
Conduite sous l'emprise de l'alcool / sans permis	2	1	1	0
Infraction à la loi sur les stupéfiants	10	16	12	11
Vols simples, aggravés, avec violence, avec dégradations...	14	6	4	4

La connaissance des faits ayant amené l'incarcération n'est pas une condition à l'accueil. C'est au cours de l'accompagnement que des informations émergent plus ou moins selon la relation qui s'établit avec le résident. Par conséquent, l'évolution est à relativiser car nous n'avons pas connaissance de tous les motifs. D'autre part, le nombre de personnes accueillies est différent chaque année. Cependant cela éclaire un peu sur la diversité des profils. On remarque toutefois deux constantes fortes les infractions à la loi sur les stupéfiants et les agressions sexuelles.

Situation judiciaire (au 01/01/2021 ou à l'entrée) des personnes accueillies en lien avec la Justice :

Sous main de justice avant le jugement : 7,7 %

- > Contrôle Judiciaire (CJ) : 2 personnes
- Assignation à résidence sous surveillance électronique : 1 personne
- > Prévenus : 3 personnes

Peine alternative à la détention : 12,8 %

- > Travail d'Intérêt Général (TIG) : 9 personnes
- > Contrainte pénale : 1 personne

Aménagement de peine alternative à la détention : 1,2 %

- > Détention à Domicile sous Surveillance Electronique (DDSE Alt) : 1 personnes

Aménagement de peine après la détention : 46,1 %

- > Détention à Domicile sous Surveillance Electronique (DDSE Amt) : 14 personnes
- Placement extérieur (PE) : 16 personnes
- > Semi liberté (SL) : 6 personnes

Sortie de prison avec des obligations judiciaires : 28,2 %

- > Liberté conditionnelle (LC) : 1 personne
- > Sursis avec Mise à l'Epreuve (SME) : 7 personnes
- > Suivi Socio-Judiciaire (SSJ) : 14 personnes

Fin de peine : 3,8 %

- > Sortie de prison sans obligation judiciaire : 1 personnes
- > Mesure de sureté : Placement sous Electronique Mobile (PSEM) : 2 personnes

Évolutions :

D'une année sur l'autre, la répartition entre les différentes mesures judiciaires est généralement stable. On peut cependant pour 2021 noter que :

- ✓ Les sorties de prison avec obligations judiciaires sont presque automatiques. En cela, on peut penser que l'accueil dans un établissement avec accompagnement est un « outil » soutenant à la réalisation des obligations. Les CPIP du milieu fermé qui sollicitent notre établissement en ont pris la mesure. Ils donnent ainsi aux futurs résidents les meilleures chances de réussite,
- ✓ Les Suivis Socio-Judiciaires et les Sursis avec Mise à l'Epreuve sont les deux formes de contrôle prononcées par les juges de l'application des peines,
- ✓ Les Contrôles Judiciaires restent très peu nombreux. Ce n'est pas un positionnement de l'association, même si les liens avec les structures exerçant ces mesures (l'ASECJA, l'AEM à Amiens) sont intéressants et étroits.
- ✓ Les Placements Extérieurs suivant notre convention 2020 apparaissent de manière très significative cette année
- ✓ Les semi libres ont fait l'objet d'un accompagnement durant leur aménagement durant les temps externes à la détention (cf encadré page 22).

Les 9 personnes ayant effectué des Travaux d'Intérêt Général (TIG) dans l'établissement ont accompli leur peine en semaine ou le samedi, en participant à l'entretien des locaux avec les 2 agents de service. Ils ont réalisé 550 heures en 2020. Les précautions sanitaires ont réduit le nombre de personnes accueillies en TIG (10 en 2019).

La durée des Détention à Domicile sous Surveillance Electronique (DDSE), a été en moyenne de 5 mois (149 jours) soit presque 3 mois de plus qu'en 2020. L'amplitude varie de 18 à 365 jours :

	Nombre de personnes hébergées en DDSE	Nombre de personnes hébergées en PSEM	Nombre total de jours d'accueil
2010*	2	0	163 jours
2011	6	0	559 jours
2012	7	0	643 jours
2013	12	0	1 920 jours
2014	15	1	1 991 jours
2015	9	2	1 270 jours
2016	11	0	1 045 jours
2017	10	0	1 208 jours
2018	13**	0	1 124 jours
2019	15	0	1 807 jours
2020	16	0	1 021 jours
2021	14	2	1 939 jours

*année du 1^{er} conventionnement avec SPIP de la Somme

** parmi ces personnes, une a effectuée deux périodes de PSE sur l'année

Le SPIP de la Somme a orienté la majorité des personnes (5) en 2021. Fort de la signature de la convention avec la DISP de Lille, fin 2018, l'accueil s'étend aux centres pénitentiaires de Liancourt, Bapaume, Longuenesse. Plus largement nous avons accueilli 1 personne du centre de détention de Meaux, de Fleury-Mérogis, de Caen et du SPIP de Seine Saint-Denis.

Comme prévu et pour venir en complément de l'offre existante nous nous sommes positionnés sur des PE de courte durée. **La durée des Placements Extérieurs (PE), a été en moyenne à peine supérieure à 2 mois (70 jours).** L'amplitude varie de 20 à 150 jours.

	Nombre de personnes hébergées en Placement Extérieur		Nombre total de jours d'accueil
2020*	5		283 jours
2021	16		1058 jours

*année du 1^{er} conventionnement avec SPIP de la Somme

Remarque :

Être accueilli en CHRS permet au placé d'être, s'il le souhaite, dans une continuité d'accueil en fin de mesure.

L'action d'accompagnement de personnes en semi liberté :

Nous avons mené cette action dans un contexte très défavorable du fait des contraintes sanitaires. Cependant ces deux années d'expérimentation, nous ont amené à constater que les personnes qui nous étaient orientées étaient plus éloignées de l'emploi que nous ne l'imaginions. Ce constat a été valable pour l'ensemble des peines aménagées, peut-être encore plus pour les personnes qui ont intégré notre dispositif en SL.

Du fait d'un prononcé très tardif de la mesure au regard de l'exécution de la peine (en général pas plus de quelques semaines avant leur libération, nous n'avons pas pu proposer le parcours d'accompagnement basé sur un diagnostic initial réalisé en détention.

Aussi sans perdre l'objectif de construction d'un projet professionnel, nous nous sommes orientés vers une action de mobilisation vers l'emploi. Le travail mené pour les guider vers un positionnement professionnel adapté et réaliste s'est fondé sur :

- ✓ Un travail sur le CV,
- ✓ Une identification des nombreux freins à l'employabilité, avec bien souvent l'absence des documents administratifs indispensables (Carte d'identité, attestation sécurité sociale, inscription Pôle emploi, etc.) à reconstituer,
- ✓ Un accompagnement renforcé pour permettre l'accès à l'emploi grâce à l'activation de dispositifs SIEG (Service d'intérêt économique général) tels que DVE (dynamique vers l'emploi) ou LEA (lire écrire agir),
- ✓ Une priorité donnée à la remise à niveau sur le plan des savoirs de base, notamment en lien avec la dynamique dans laquelle l'association s'est lancée en 2020 sur le diagnostic dans ce domaine
- ✓ Un suivi personnalisé de chaque participant avec les trois bénévoles AGIRabcd, suivi qui s'apparente à une forme coaching individuel à distance, pour être, parfois au quotidien, auprès des personnes accompagnées dans leur démarche de réinsertion professionnelle (appeler la personne la veille d'un rendez-vous important pour le préparer puis le rappeler pour débriefer, continuer le travail de manière individuelle sur le CV, etc.). Cette proposition est née du constat fait en 2020 par ces trois bénévoles que les personnes accompagnées démontraient une réelle motivation sur ces sujets mais présentaient des freins très lourds du fait de leur parcours, que seul un travail en binôme pourrait progressivement lever.
- ✓ Un accent a été tout particulièrement mis en 2021 sur l'illectronisme :

Comme prévu dans notre projet, des temps individuels avec la CIP de l'îlot ont été organisés régulièrement avec chacun des participants, a minima une fois par semaine voire plus en fonction des besoins identifiés. La régularité de ces rencontres individuelle a été clé pour permettre aux participants de se lancer dans cette dynamique de réinsertion. Par les conseils prodigués et l'écoute de la CIP, ils ont pu progressivement comprendre l'importance de suivre un rythme permettant le retour à l'emploi : se lever le matin et de se préparer aux ateliers proposés, préparer les documents nécessaires aux démarches administratives, recouvrer peu à peu une autonomie totalement perdue en détention.

En plus de l'accompagnement individuel, chaque participant s'est vu proposé un programme mensuel dans lequel les ateliers ont eu une part conséquente. Ces temps collectifs ont permis aux personnes accompagnées de partager leurs questionnements, de bénéficier de temps d'informations ou de mises en situation, indispensables pour les aider à se reconstruire.

Ces ateliers qui avaient débutés en octobre 2020 suivant une fréquence définie avec chacun de nos partenaires se sont déroulés tout au long de l'année 2021. Ils ont été animés par : AGIRabcd, La Boite Sans Projet, Le Mail, Finances et Pédagogie, Le Cardan.

6. Les Parcours

Les durées des séjours :

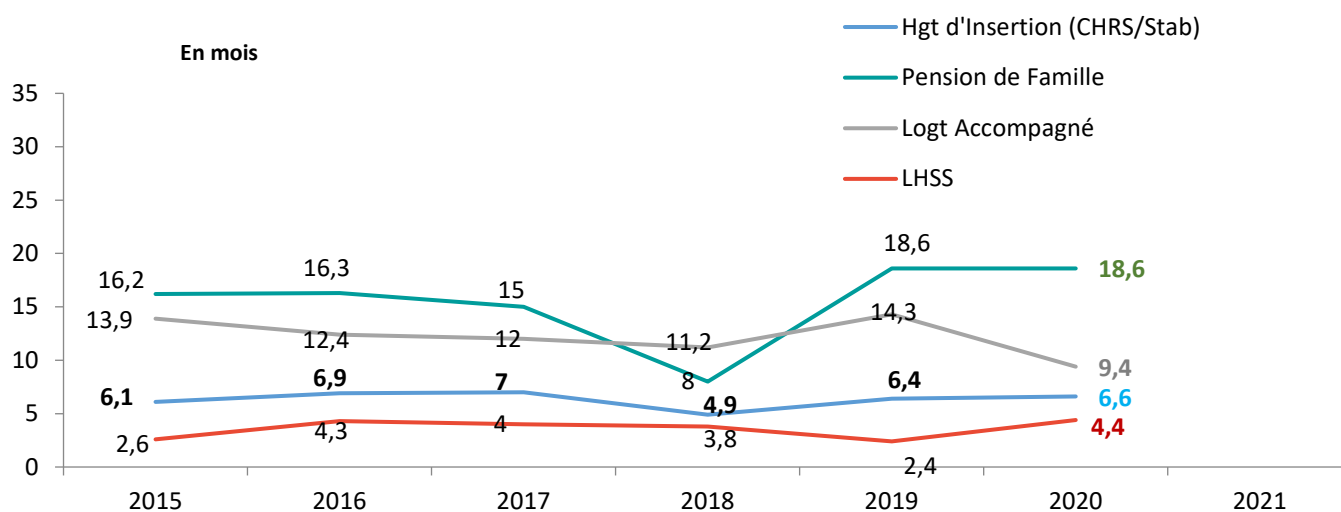
La durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2021, tous dispositifs confondus, est en très légère augmentation depuis 3 ans. Elle est passée à 7,4 mois.

	Nombre de personnes hébergées	Nombre de personnes sorties	Durée moyenne de séjour (en mois)	Taux de rotation
2011*	53	23	15,8	43%
2012*	59	22	13,9	37%
2013	101	59	8,6	58%
2014	93	56	12,1	60%
2015	102	53	11,8	52%
2016	108	64	10,1	59%
2017	135	82	9	61%
2018	153	92	5,4	60%
2019	132	77	6,9	58,4%
2020	127	83	7,4	58,3%
2021	129	72		

*2011 et 2012 ont été des années de transition avec accueil en modulaires durant la rénovation du bâtiment.

Evolutions des durées de séjours par dispositifs d'hébergement :

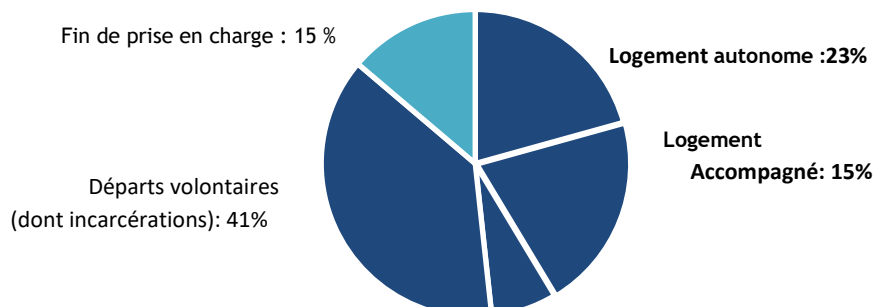
A mettre à jour



Le logement à la sortie : 71 personnes ont quitté l'établissement en 2021.

Suivi des sorties par dispositifs :

27 sorties de l'hébergement d'insertion (CHRS et Stabilisation) :



Hébergement adapté

- ✓ **10 résidents sont partis avec une solution de logement :**
 - 6 en logement autonome : 4 en parc public (2 SIP, 2 AMSOM), 2 en parc privé,
 - 4 en logement accompagné : 2 en logement avec une mesure d'IML (logement diffus des Augustins), 2 en Pension de Famille aux Augustins.
- ✓ **2 résidents ont intégré un hébergement plus adapté** (1 le CHRS Îlot Thuillier et 1 un Foyer d'hébergement spécialisé).

Soit 44% de sorties positives

- ✓ 11 résidents sont partis
 - 4 volontairement (2 en solidarité amicale ou familiale, 2 sans laisser d'adresse)
 - 7 ont été réincarcérés.
- ✓ 4 résidents ont fait l'objet de sanctions ayant entraîné une fin d'hébergement ; 3 sont partis après avoir été mis en lien avec le 115, 1 a trouvé une solidarité

La durée moyenne de séjour (6.5 mois) est conforme à ce type d'hébergement. Elle peut varier d'une année sur l'autre en raison de séjours très courts (quelques jours) du fait d'une inadaptation de l'offre à l'attente du résident (2 à 3 chaque année) ou de séjours très longs (plusieurs années) du fait de situations administratives complexes (aucune en 2020).

15 sorties du Logement Accompagné (Pension de famille et IML) :

- **9 sorties de la Pension de Famille :**
- ✓ **3 résidents ont accédé au logement,**
 - 1 en logement dans le parc public (Société Immobilière Picarde)
 - 1 en logement dans le parc privé,
 - 1 en logement accompagné (logement diffus des Augustins) : en mesure d'IML (Inter Médiation Locative),
- ✓ **1 résidents a accédé à une situation mieux adaptée :**
 - 1 a intégré un EPHAD spécialisée dans sa pathologie

Remarque* Un résident très fortement handicapé a été renversé par une voiture. Suite à son hospitalisation, il a été accueilli dans un service de suite en lien avec lequel s'est poursuivi le projet de sortie initié avec lui en pension de famille. Le projet a abouti début 2022 par l'accès à une famille d'accueil.

Soit 44.4 % de sorties positives

- ✓ 3 résidents sont partis : 1 volontairement sans laisser d'adresse, 2 ont été incarcérés pour non-respect des obligations attendues par la justice.
- ✓ 1 a fait l'objet d'une fin de prise en charge. Il a été mis en relation avec le 115.
- ✓ 1 est décédé

La durée moyenne de séjour (18,6 mois) est atypique pour ce type d'accueil, mais en parfaite cohérence avec le projet associatif d'accompagner toute personne accueillie dans un projet de vie qui amène à quitter l'Îlot pour une situation plus confortable.

La prise en compte de la dimension temporelle (du besoin de disposer de temps pour certains profils de personnes) n'est pas incompatible avec une dynamique de projet.

▪ 6 sorties de l'IML (Inter Médiation Locative) :

- ✓ 2 résidents ont accédé au logement autonome en parc public auprès de AMSOM Habitat

Soit 33. % de sorties positives

- ✓ 2 ont fait l'objet d'une rupture de contrat pour non-respect du règlement en particulier faute de paiement de la redevance
- ✓ 2 résidents sont partis : 1 volontairement sans laisser d'adresse, 1 a été incarcéré.

La durée moyenne de séjour a continué à évoluer positivement pour atteindre 7,4 mois, ce qui est plutôt conforme aux objectifs de ce dispositif qui offre une situation d'attente aux résidents avant l'attribution d'un logement.

Remarque : En 2021 seulement 2 résidents ont accédé au logement pour 6 en 2020. Nous avons rencontré des difficultés de comportements et fort de notre réussite en 2020 n'avons sans doute pas été assez vigilants aux profils des personnes accueillies. Certaines étaient issues de Placement Extérieur effectués à APREMIS. Nous nous sommes rencontrés avec le service socio judiciaire de cette association afin d'être dans une meilleure transmission à l'accueil puis de rester en communication pour éviter toute rupture.

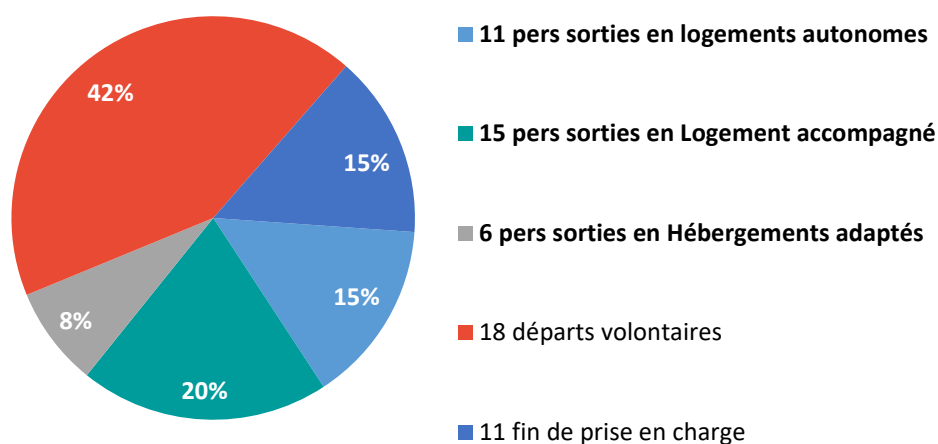
29 sorties pour les LHSS (cf : rapport d'activité spécifique des LHSS) :

- ✓ 11 patients soit 38% sont partis à la fin des soins avec une solution de logement ou d'hébergement :
 - 2 en logement autonome,
 - 2 en logement accompagné ; 1 en Pension de Famille, 1 en Foyer de vie,
 - 4 en Hébergement adapté : via le SIAO une place de Stabilisation à l'Îlot (1 à Thuillier, 3 aux Augustins),
 - 3 en CADA à Amiens et Montdidier,
- ✓ 3 patients sont partis durant les soins pour être hospitalisés ou intégré un SSR,
- ✓ 15 patients sont partis à la fin des soins sans solution pérenne : 4 en solidarité, 7 en hébergement d'urgence (dont 2 personnes exclues), 1 en Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile (HUDA), 1 a accepté la solution temporairement proposée par sa tutelle à hôtel.

Synthèse des sorties :

Sur les 75 personnes sorties en 2020, 32 personnes, soit 42.6 % d'entre elles, sont sorties positivement au regard du logement. C'est-à-dire ont accédé à un logement autonome (15%), un logement accompagné (20.0%) ou sont sorties pour un hébergement plus adapté (8%) à leur situation.

La diversité des solutions témoigne autant des dispositifs mobilisés que des partenaires associés. Les chiffres ci-dessus illustrent notre volonté permanente de rechercher des solutions adaptées à chaque situation et de travailler en réseau.



Répartition globale des sorties 2020 :

Retour à l'emploi :

Nous porterons notre analyse dans ce chapitre non pas sur les 71 personnes sorties mais sur les 42 sorties de dispositifs d'hébergement hors LHSS. En effet sur ce dispositif, le projet professionnel n'est pas au cœur de l'accompagnement, il est souvent prématuré.

Les résidents qui ne bénéficient pas d'un accompagnement renforcé proposé par les services de Pôle Emploi ou de CAP Emploi (structure d'accompagnement dédiée aux demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés) ont systématiquement été orientés vers la Conseillère en Insertion Professionnelle salariée de l'Îlot.

Cet accompagnement intervient en parallèle, en soutien et en complément de celui de l'équipe éducative et bien sûr en collaboration avec cette dernière. Il est individualisé, personnalisé et vise à permettre aux résidents d'élaborer un projet professionnel, de se projeter dans un avenir professionnel et de s'inscrire dans un parcours d'accès à l'emploi dans un terme parfois court, quand d'autres nécessiteront un temps plus long.

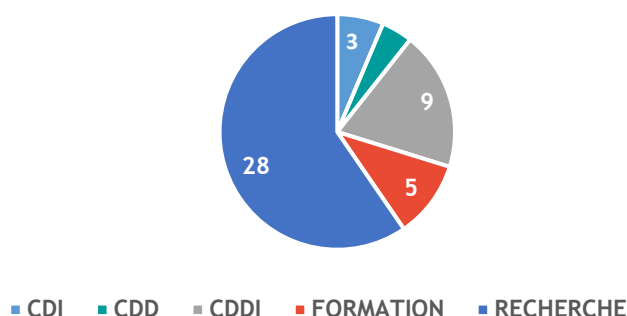
Cet accompagnement vise à :

- ✓ définir les étapes de la construction d'un parcours d'accès à l'emploi,
- ✓ l'appropriation des outils indispensables à la recherche d'emploi ou de formation (CV, lettres de motivation, mettre à jour l'espace personnel Pôle Emploi, etc.),
- ✓ la recherche des solutions de formation requises par le projet, la recherche et la réponse à des offres d'emploi,
- ✓ la pratique des contacts et des relances avec les organismes de formation, les entreprises, les structures de l'insertion par l'activité économique et celles de l'emploi temporaire,

Parmi les 42 personnes sorties des dispositifs d'hébergement (27) et de logement accompagné (15), 11 personnes étaient en emploi ou en formation,

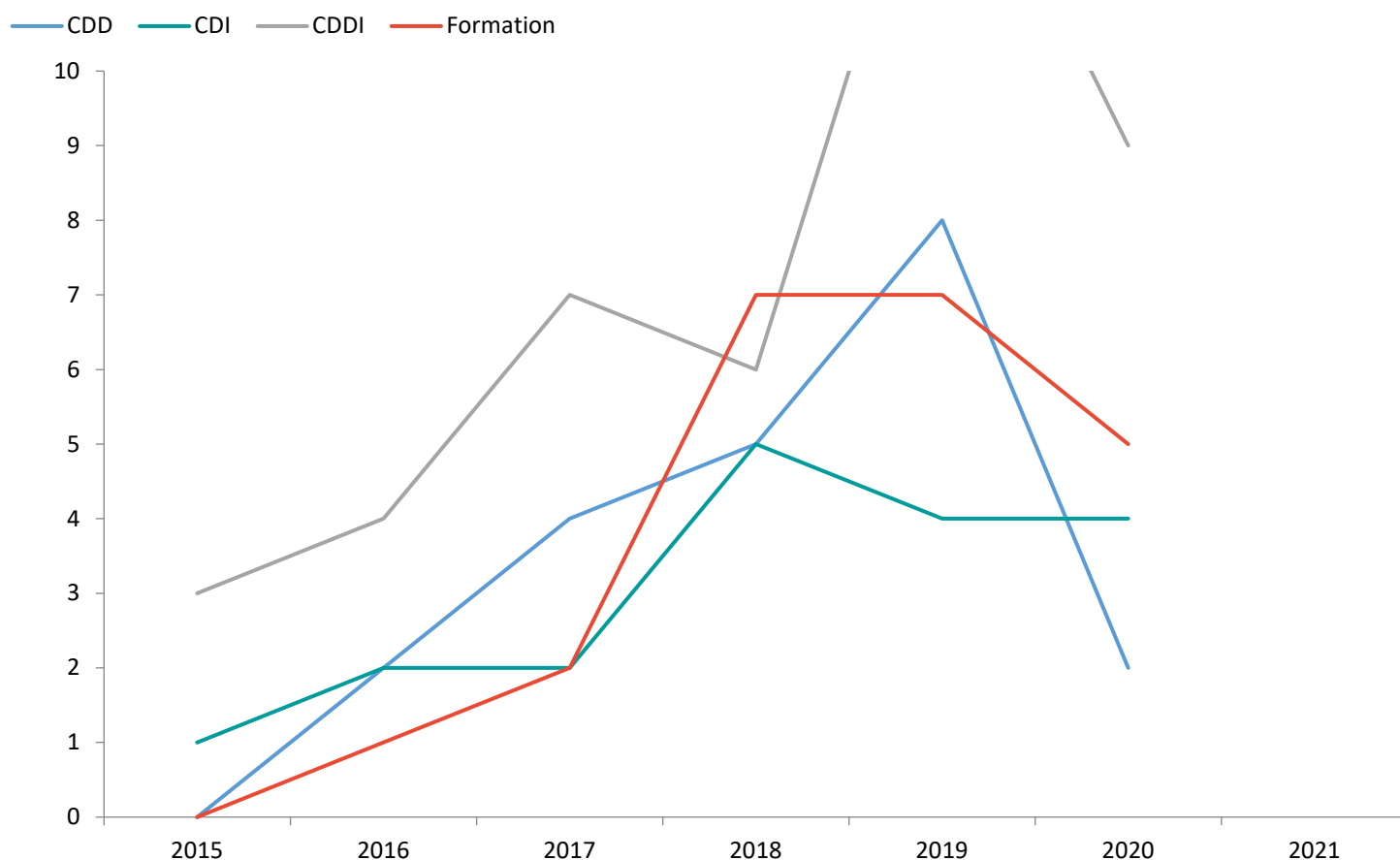
Soit 47 % de sorties positives au regard de l'emploi

Situations professionnelles des personnes sorties en 2021

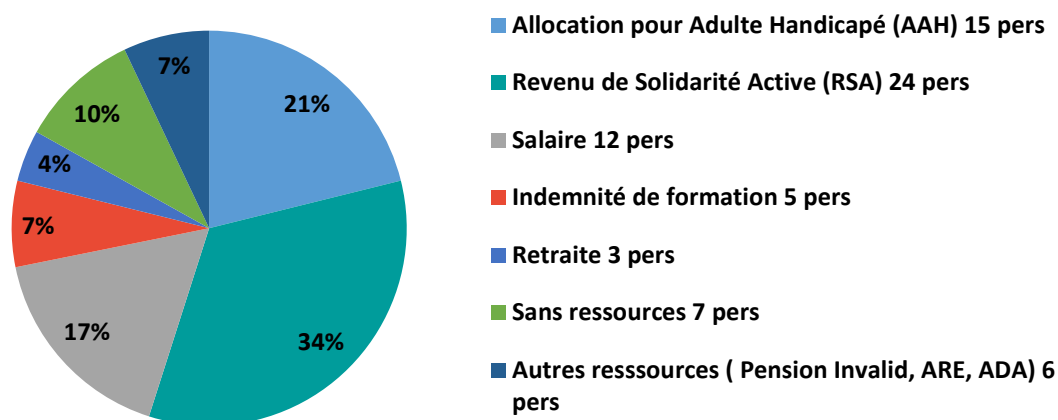


Évolution des situations professionnelles des personnes sorties sur les 5 dernières années :

Au regard du graphique ci-dessous on mesure les conséquences de l'arrêt de l'activité économique et la perte de lien avec les partenaires de l'insertion professionnelle. L'arrêt de certaines activités économiques a eu pour conséquence des ruptures de parcours d'insertion. La mise en chômage partiel, la suspension ou le report de formation ont été préjudiciables à certains résidents qui n'ont pas pu se maintenir dans la dynamique



Les ressources à la sortie :



Représentation de la répartition des ressources des 71 personnes qui ont quitté l'établissement tous dispositifs confondus :

Quelques remarques :

- ✓ La représentativité du RSA (34%) baisse mais reste importante au « profit de l'AAH qui progresse pour atteindre 25%,
- ✓ Les salariés et les bénéficiaires d'indemnités de formation stagnent à 24% alors qu'elle progressait depuis 2018,
- ✓ Le nombre de personnes sorties sans ressources continue de baisser à 10% il était à 17% en 2019, et 14% en 2020

Malgré les inquiétudes soulevées par les évolutions des situations professionnelles vues au chapitre précédent, les évolutions des ressources sont rassurantes. Elles apportent plus de garanties de maintien dans le logement.

7. Tranche de vie

Monsieur F, 44 ans, célibataire et sans enfant, a été accueilli dans le cadre d'un aménagement de peine sous la forme d'un DDSE en date du 4 mai 2021. Il sera installé sur le dispositif CHRS. Monsieur a été jugé en 2016 et condamné à une peine de réclusion de 13 années. Il sera incarcéré durant 5 ans à Longuenesse puis transféré au Centre pénitentiaire de Bapaume. Par la suite, il bénéficiera d'un suivi par le SPIP de la Somme et aura pour obligations : de trouver un travail ou une formation, de fixer sa résidence en lieu déterminé, de se soigner, de réparer les dommages qu'il a causés. Monsieur se verra également interdit d'entretenir des relations avec la victime, de quitter le territoire national, et d'occuper une activité impliquant un contact habituel avec des mineurs.

Nous avons tout d'abord accompagné Monsieur sur l'aspect administratif à savoir les ouvertures de ses droits (RSA, CPAM, Impôt...).

Monsieur a ensuite priorisé sa recherche d'emploi dans le domaine de la restauration, il a pu être accompagné en cela par notre conseillère d'insertion professionnelle. En effet, il est rapidement entré en formation professionnelle conventionnée par le Conseil Régional des Hauts de France pour préparer au titre professionnel de cuisinier avec l'AFEC. Etant donné sa mobilisation et le bon déroulement de ses stages, il a pu obtenir le titre professionnel de cuisinier et ainsi occupé plusieurs CDD dans différents restaurants d'Amiens. En septembre 2021, Monsieur a concrétisé son projet en obtenant un CDI dans un restaurant, dans lequel il exerce toujours aujourd'hui.

Monsieur étant autonome dans son quotidien, nous avons parallèlement axé notre accompagnement vers une solution en logement autonome. Il a débuté par déposer et faire enregistrer une demande auprès des offices HLM d'Amiens.

Monsieur s'est vu proposé un logement qu'il a pu visiter, puis il a obtenu l'accord du Juge d'Application des Peines pour un changement de lieu de résidence. Monsieur F a procédé à la signature du bail ainsi qu'à la remise des clés le lundi 04 octobre 2021, pour une installation en logement le 22 octobre 2021.

La fin de prise en charge au sein de l'Îlot les Augustins a été effective au **22/10/2021** pour un **départ en logement autonome**, après un séjour de six mois.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. La Vie de l'équipe

Le fait le plus marquant de 2021 comme en 2020 aura été la gestion de la crise sanitaire au sein de l'établissement. Dans la vie de la maison, la proximité et l'attention collective ont persisté :

- ✓ Nous avons très tôt institutionnalisé la prise de T° quotidienne des résidents. Tous les résidents s'y sont prêtés et ont exprimé que cela les rassurait. A plusieurs reprises des résidents ont dû rester confinés. Nous avons adapté l'organisation des repas, le partage des sanitaires, ...
- ✓ La mise en place des gestes barrières a nécessité de régulières explications collectives par le responsable, individuelles par chaque membre de l'équipe et de perpétuels rappels. Cela a développé une attention les uns aux autres parfois même un relais de l'équipe éducative auprès de résidents moins mobilisés sur la pratique des règles de distanciation et de port du masque,
- ✓ Nous avons mis en place des temps de vaccination dans l'établissement pour obtenir rapidement une bonne couverture vaccinale (80%).
- ✓ Nous avons aussi ouvert les portes de l'établissement, en lien avec l'ARS, pour réaliser des journées de vaccination de résidents d'autres centres d'hébergements du territoire. Ces opérations se sont déroulées grâce à l'implication volontaire du personnel des LHSS.

Dans l'accompagnement du public les faits marquants de 2021 ont été :

- ✓ Le rythme de croissance pris sur la mesure de Placement Extérieur a engendré une accélération des relations avec la justice, SPIP et JAP en particulier et développer une vigilance renforcée autour des mesures d'aménagement de peines de la part de l'équipe éducative.
- ✓ Cette mesure a été soutenue par un squelette construit autour du soin, des obligations et une proposition de remobilisation autour du projet professionnel. Sur ce point nous devons noter la structuration de l'accompagnement. Il s'est appuyé sur les ateliers, les entretiens individuels à vocation sociale ou professionnelle. Ce cadre a permis aux placés, y compris en DDSE, de se mobiliser

L'établissement à renforcer ses partenariats en matière de soin :

- ✓ France Addictions a réalisé des consultations avancées en addictologie. Ces consultations menées par une IDE (hebdomadaire) et une psychologue (mensuelle) ont pour objectif de proposer une intervention en direction des consommateurs minimisant les effets de leur consommation.
- ✓ Après avoir maintenu en 2019 du lien avec les patients, ce qui a été possible avec les consultations en visio, les professionnels du CRIAVS sont venus réaliser leur accompagnement psychologique pour les auteurs de violences sexuelles dans l'établissement.
- ✓ La consultation post carcérale qui est une proposition faite aux sortants de détention de poursuivre leur soin en psychiatrie initié en prison pendant les 6 mois qui suivent leur sortie, a pu se réaliser auprès de nos résidents dans l'enceinte de l'établissement.
- ✓ Le SSIAD précarité a été sollicité pour relayer les interventions sanitaires menées par l'équipe éducative, mais nous avons aussi mis à disposition de celui-ci notre équipement sanitaire des LHSS pour permettre au SSIAD de proposer (tous les mardis) à des personnes en errance un lieu de rdv et de soin.

2. Actions collectives

Depuis plusieurs années, nous avons initié des actions collectives à destination des résidents accueillis au travers de sorties, d'ateliers, d'évènements, de festivités.... Pour toute activité proposée aux résidents, un membre de l'équipe socio-éducative est référent. Il a rédigé une « fiche projet ». Il a présenté et fait partager son projet à l'ensemble de l'équipe. Il est garant du fonctionnement, de l'accompagnement et du comportement adapté que doivent avoir les résidents. Il recherche leur assiduité en synergie avec ses collègues, il s'appuie sur des partenaires.

Ces moments d'activité, partagés, permettent à l'équipe socio-éducative de consolider la relation, ils représentent des supports au travail éducatif sur la sociabilité et la civilité. Les thématiques sont variées (santé, solidarité, insertion professionnelle, accès à la culture, expression personnelle...).

Rappel des diverses activités de l'année :

✓ **Les temps de convivialité dans l'établissement :**

- Travaux culinaires guidés : ludiques (crêpes, gâteaux, barbecue, collations...) ou à vocation collective (confection du repas complet du samedi soir...),
- Soirées pizza et jeux de société (belote, tarot ou dames) ou diffusion d'un film suivi d'un échange façon ciné-débat (avec pop-corn maison) avec la Cie du Berger en appui technique,
- Préparation de la décoration de Noël de l'établissement en s'appuyant sur la confection de natures mortes avec des végétaux ramassés en forêt,
- Un rdv chorale tous les mercredis depuis 2019,
- Un atelier coiffure en partenariat avec l'école de coiffure a permis aux résidents de se faire couper les cheveux et de prendre un temps pour restaurer leur image d'eux-mêmes,

✓ **Et hors les murs :**

- Des sorties cinéma, découverte de manifestations culturelles proposée dans la ville,
- Mais encore des après-midis pétanques dans le parc à proximité de l'établissement

✓ **Le « coin cuisine des résidents »** qui ouvre la possibilité à chacun de cuisiner suivant ses envies. En moyenne 6 à 8 résidents font usage de cet espace chaque semaine et plusieurs de manière quotidienne. Cette proposition participe à maintenir les capacités d'autonomie des résidents. Il doit être rénové pour être plus ergonomique.

✓ **Les ateliers animés par la Cie du Berger :** déclinés sur deux jours ces ateliers ont eu pour thèmes : **l'écriture à voix haute, le jeu théâtral, le chant ou l'écriture** alliant jeux de mots et syntaxe.

Fin 2020 nous avons structuré nos propositions d'ateliers éducatifs basé sur planning trimestriel. Cela permet d'une part aux résidents de se projeter et d'autre part de donner de la visibilité à nos partenaires sur cet aspect de notre accompagnement éducatif. **En 2021 nous avons maintenu la fréquence des ateliers** (prévention des risques, gestion du budget, citoyenneté en ajoutant tous les mercredis matin de 8h à 10h une activité sportive collective animée par un animateur sportif (UFOLEP) qui se déroule dans le Gymnase de La Veillère mis à disposition par la ville d'Amiens.

3. CVS

Comme chaque année, un nouveau CVS a été élu. Cette pratique se justifie par le départ en 2020 de plusieurs résidents membres de cette instance. Nous observons que l'ensemble du collectif a montré l'importance qu'elle porte à cette représentation en participant massivement au vote.

La composition des membres de ce Conseil à la Vie Sociale s'élève à 5 personnes.

Nous pouvons observer que ces résidents représentent les dispositifs CHRS et Pension de Famille. Ces membres à ce jour se montrent motivés, même si certains sont accueillis depuis peu au sein de notre établissement.

L'ensemble des réunions de travail entre les membres élus, la direction et un membre de l'équipe socio-éducative a pu mettre en lumière de nombreux sujets de la vie quotidienne particulièrement liés à l'hygiène (propreté des lieux et sécurité sanitaire), la volonté de mettre en œuvre quelques changements organisationnels (projet d'aménagement « paysager de la cour ») et de s'impliquer dans le suivi de la qualité des repas (participation à la commission repas).

La cohabitation entre résidents s'harmonise d'autant grâce à l'investissement des bénévoles, ainsi que la mise en place d'espace de paroles chaque weekend lors de réunions organisées par étages.

4. Retours sur les évaluations : interne, externe, audit DDCS de décembre 2018

- I. **Suivi du Plan d'Amélioration continue de la Qualité :** En 2014 la démarche d'évaluation interne avait permis de prolonger la réflexion engagée au moment de rédiger le projet d'établissement. Elle s'était présentée pour l'équipe comme une forme de « bilan d'étape ». Fin 2020, 67 des 80 actions avaient été réalisées et 11 ne l'étaient pas totalement. 2 n'avaient pas démarrées : évaluer la qualité de l'accompagnement : aucun outil n'a été adopté pour être mis en place, et organiser une offre de remise à niveau : une évaluation a été systématisée en 2021 à l'entrée. Les partenaires pouvant prendre la suite ont été identifiés pour donner une suite. Les orientations sont restées ponctuelles, individuelles et non structurées comme l'ambition initiale le prévoyait.

II. Suivi des recommandations de l'audit de la DDCS

Fin 2018, la DDCS de la Somme et la DRJSCS des Hauts de France ont effectué une inspection de notre établissement. Un rapport d'inspection nous a été transmis. Il dénombrait :

- ✓ **10 écarts au cadre légal**
 - Un seul reste toujours inachevé : il s'agit de la révision du projet d'établissement et des outils de la loi 2002-2 (livret d'accueil et règlement de fonctionnement spécifiques au CHRS)
- ✓ **41 remarques portant sur des évolutions de pratiques à mettre en place.** Elles ont toutes été prises en considération.

Ce rapport est essentiellement à charge et ne nous a pas donné l'occasion d'apporter des explications à certaines de nos pratiques. Les orientations préconisent une pratique renforcée de l'accompagnement vers le logement en s'appuyant sur la politique de Logement d'Abord.

Cela amènera en particulier à revisiter le Projet d'Établissement qui devra être décliné en projets de service prenant en compte les approches de chaque dispositif d'hébergement.

PERSPECTIVES 2022

Début 2022 Charles BARBEZAT responsable de l'établissement depuis près de 15 ans prendra de nouvelles fonctions à l'Îlot. Une nouvelle structuration de la direction se mettra en place avec l'arrivée d'un Chef de service aux commandes de l'établissement, lui-même soutenu par une direction du Pôle hébergement. Des actions d'harmonisation de pratiques entre établissements de l'Îlot et de confrontations amènera des nouvelles réflexions quant aux pratiques. Elles donneront l'opportunité d'enclencher la révision du projet d'établissement et des outils de la loi 2002-2 (livrets d'accueil et règlements de fonctionnement).

On peut déjà constater que certains outils sont un peu obsolètes ou que les pratiques ont évolué par rapport au Projet d'Établissement. L'arrivée en début 2022 d'un responsable Qualité ces chantiers seront à mener d'autant qu'il faudra établir un calendrier des évaluations à renouveler.

Par ailleurs, les conclusions des travaux menés par l'Îlot dans la continuité du Plan stratégique à 5 ans validé en 2021 préciseront de nouvelles orientations. Des travaux issus de groupes de travail sur sa déclinaison définiront les actions à développer. L'établissement devra alors engager des évolutions pour mieux s'inscrire dans les lignes définies par ce plan. Par exemple en lien avec le secteur sanitaire. Or, les Augustins porte déjà dans ce domaine deux projets pour 2022 :

- ✓ Un regroupement des LHSS hommes et femmes sur un seul site et par la même occasion une extension de 3 à 4 places supplémentaires. Cette opération vise à entrer en conformité avec les nouvelles réglementations d'accueil. Cette réflexion ouvre la porte également à un positionnement de l'Îlot sur des LHSS de Jour. Concept défini au cours du SEGUR de la santé pour lequel nous attendons des précisions de l'ARS.
- ✓ Fin 2021 nous avons commencé la rédaction d'un projet qui viserait à accueillir dans une maison autonome, très proche des Augustins, 4 à 5 hommes en fin de peine ayant mis à profit la détention pour s'inscrire dans un programme de soin en santé mentale. Ce projet répondrait à un besoin de faciliter la sortie (éviter les angoisses) et de proposer un lieu garantissant la continuité du soin et qui prépare à l'accès au logement autonome.

La Maison d'Arrêt devrait reprendre le projet de rénovation de l'ancien Quartier « femmes » pour ouvrir un Quartier de Semi-Liberté fin 2023. Cette ouverture qui doit porter 40 le nombre de mesures de semi-liberté qui pourront être prononcées. Nous espérons que l'action d'accompagnement que nous avons initié en 2020 et poursuivi en 2021 pourra s'articuler comme un outil complémentaire à la mise en œuvre de ces mesures. Si comme nous le souhaitons tel était le cas alors cette action pourrait prendre toute sa dimension.

MERCI À NOS PARTENAIRES

Les Augustins comptent de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention. Nous remercions notamment :

Nos financeurs :

- ▮ La Direction Départementale de l'Economie, du Travail et de la Solidarité (DDETS) de la Somme
- ▮ L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Picardie
- ▮ La Ville d'Amiens
- ▮ Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Somme, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Lille

Nos partenaires au quotidien dans l'accompagnement :

France Addictions, les associations *Le Mail* et *AIDES*, l'artothèque de la ville d'Amiens, la pharmacie, le cabinet d'infirmière libérale, le Centre hospitalier Philippe Pinel, l'Union Départementale d'Accueil et d'Urgence (UDAUS) qui porte le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), ont été évoqués au travers des actions proposées en relation directe avec les résidents de l'établissement.

D'autres partenariats qui se sont bâtis dans la durée, concernent plus spécifiquement la prise en charge des personnes accompagnées. Ils se traduisent de différentes manières :

- ▮ Réunions régulières (mensuelles ou bimensuelles) de synthèse réunissant l'équipe de référents avec les soignants (médecin alcoologue, psychologue, travailleur social...) intervenant autour de l'addiction en détention et/ou à la sortie de France Addictions et du *Mail* ;
- ▮ Échanges téléphoniques ou par courriels, par des notes sociales ou de liaison, chaque fois que nécessaire, avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation du SPIP de la Somme, en charge du suivi judiciaire des résidents accueillis ;
- ▮ Sollicitations ponctuelles pour des conseils ou une intervention du personnel de l'Equipe Mobile de Prévention Psychiatrique et d'Accès au Soins (EMPPAS) de l'hôpital psychiatrique d'Amiens, lorsqu'un résident se met en danger seul ou en se confrontant aux autres ;
- ▮ Points de situation au cas par cas tout au long de l'année avec les partenaires de l'insertion professionnelle :
 - Les structures d'insertion par l'activité économique, dont les *Ateliers de l'Îlot* ;
 - Les référents RSA des résidents, et en particulier *CAP Formation*, structure d'accompagnement des personnes titulaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé
 - Les structures d'accompagnement dans la construction d'un projet professionnel : organisme de formation (ex : le Centre Relais) ou association de bénévoles : AGIRabcd
- ▮ Échanges réguliers avec les organismes de tutelle des résidents, tel que l'ATS et l'UDAF 80, et avec le service précarité de la CPAM pour traiter les ouvertures de droits à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).



Les Augustins

29 rue des Augustins

80 000 Amiens

03.59.99.08.80

Email de l'établissement